

Inv. 6440

# LA VIGIE

## Journal de démocratie sociale

### DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



40e 81

## ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00  
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

## Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

## INSERTIONS

Une à six lignes. . . . .	3 fr. 00
Reclamées . . . . .	0 fr. 50
Faits divers . . . . .	1 fr. 00

## Les étrangleurs de la Colonie.

On nous écrit de St-Malo que M. l'Administrateur en chef de la marine de ce port a fait dernièrement une conférence publique aux armateurs, capitaines et patrons de pêche.

Cette conférence avait pour but de faire connaître les résultats du rapport de M. le Commandant de la division navale de Terre-Nouvelle sur les opérations de la campagne de pêche 1909.

L'armement local y a été quelque peu malmené; on y a dit que les goëlettes étaient en général mal tenues, malpropres, &c & ca...

Nous avons écrit ici même à maintes reprises, que tous les ans les armateurs locaux remettent aux équipages à leur arrivée à St-Pierre, des goëlettes en parfait état de propreté, d'entretien et d'approvisionnement.

Tous ceux qui y ont affaire savent dans quel bon état des Pichon, des Daguerre, des Mouton, des Béchet, des Laffitte, des Levavasseur et combien d'autres de nos courageux et actifs patrons locaux, entretiennent et rendent à l'armement en fin de campagne, les goëlettes qu'on leur a confiées en méritant même la prime officielle de propreté.

Et tout le monde sait combien leur sont inférieures, mal pourvues des engins de recharge nécessaires et réglementaires, pourvues de vivres en quantité insuffisante et de qualité défectueuse, beaucoup de goëlettes et bâtiments appartenant à l'armement métropolitain.

Personne n'ignore que les goëlettes lo-

cales sont par rapport à toutes les autres dans les meilleures conditions possibles pour naviguer avec sécurité et pêcher abondamment.

Tout de même, pour que l'on ait dit du mal, de notre armement, à ce point, il a fallu que notre ami Didelot et son copain André aient ajouté de bien mauvais renseignements à ceux qui ont pu être recueillis impartialément par les officiers de marine. Cela ne nous étonne pas d'eux, à moins que leurs réceptions n'aient eu pour but et pour résultat que de circonvenir et tromper les officiers au detriment de la vérité et de la colonie: Mais pourquoi M. le Commissaire de l'Inscription maritime André qui y était invité bien des fois, notamment par les représentants de la « Morue Française », n'a-t-il jamais pu trouver un moment pour visiter avant la remise aux équipages et après la remise en état les bâtiments locaux ce qui est un devoir de sa fonction? Comment a-t-il le toupet de parler de ce qu'il n'a rien fait pour savoir? Si après cela on trouve quelques goëlettes mal tenues sur les bancs ou en fin de campagne, comment peut-il savoir s'il faut s'en prendre aux armateurs ou aux équipages?

— En ne se renseignant pas, il ne sera pas gêné par la vérité!

Et cependant je demande à quiconque connaît les conditions de la pêche sur les bancs si discréder et rendre impossible, l'armement local n'est pas *tuer l'armement métropolitain même* pour lequel il serait insensé de croire qu'on travaille en agissant ainsi.

Je demande, si ce n'est pas en encourageant, en favorisant cet armement local qui d'ailleurs le mérite largement, qu'on peut espérer conserver aux courageux marins

qui s'y livrent depuis des siècles, un champ fécond d'activité qu'ils entendent conserver et dont ni eux ni la marine française ne peuvent faire l'abandon.

Je demande si les bateaux français iront à la fortune ou à la ruine s'ils entreprennent de pêcher sur les bancs le jour où St-Pierre serait assez tombé pour ne plus pouvoir servir de port de relâche, de point d'appui, de ravitaillement et souvent de salut?

Non ses fonctions cumulardes en même temps que rémunératrices n'ont jamais laissé à Monsieur André, Commissaire au Tribunal et Procureur à la Marine, le loisir de se renseigner loyalement lui-même, ça lui ferait manquer sa promenade de 5 à 6 au Cap-à-l'aigle et ça ne lui rapporterait rien!

D'ailleurs les employés de la Marine ne savent plus à quel Saint se vouer, étant sans cesse envahis de gens qui viennent pour affaires judiciaires, tandis qu'au Palais de Justice, on ne voit jamais le Procureur. Il ne se rend plus dans le Palais de « Thémis » que pour faire de la politique et étouffer les affaires.

Nous estimons qu'il ferait bien mieux de faire aux marins des cours d'hygiène et de propreté, plutôt que de se torturer l'imagination à consulter une mauvaise bibliothèque de bouquins crasseux et puants pour y découvrir quelque nouvelle chinoiserie à l'aide de laquelle il puisse réussir à entraîner l'armement.

D'ailleurs les deux complices sont connus pour ce qu'ils sont, méchants, haineux et incapables; c'est ce que disait M. l'Administrateur de la Marine de St-Malo, qui terminait sa conférence en déclarant qu'il tenait son collègue (combien inférieur) de St-Pierre pour un parfait ignorant et nul.



arriviste incapable et dangereux.

Il est malheureux de constater que plus ou moins, c'est l'impression que l'on a en France sur la généralité des fonctionnaires qui passent à St-Pierre.

Ignorants car ils sont absolument incapables d'administrer les colonies où le Gouvernement les envoie, et où ils ne font que de la politique de harem ou de basse-cour.

Arrivistes, dont l'unique souci est de jeter de la poudre aux yeux, d'épater les Ministres à l'aide de rapports truqués, ampoulés, fallacieux, à l'aide desquels ils espèrent obtenir aux dépens de tout et de tous, de l'avancement au lieu du bagne.

\*\*

Notre correspondant ajoute en terminant sa lettre, qu'il n'a pas lui-même assisté à la Conférence dont nous venons de parler, mais qu'il tenait ces renseignements de la bouche de M. Merle, Président de la Chambre de Commerce de St-Pierre, actuellement en France.

Aucun doute ne peut donc être invoqué sur leur authenticité.

L'EMPORTE-PIÈCE.

## LA QUESTION DU CHARBON.

Nous avons eu occasion de lire dernièrement le rapport de M. Durand qui commandait en 1909 le croiseur « Isly » de la division de Terre-Neuve.

Nous tenons à relever un passage de ce rapport, celui où il est question de la possibilité d'approvisionner les chalutiers de charbon à St-Pierre.

« fin qu'on ne nous taxe pas d'exagération voici le texte même du passage en question : « Déjà du reste, un industriel de l'endroit qui possède l'usine électrique et un atelier de réparations, s'occupe de créer un approvisionnement de charbon. Je l'ai vu le jour de mon départ. Il revenait de Sydney où il avait passé un marché avec une compagnie qui devait lui livrer du charbon, embarqué à l'appontement de North Sydney au prix de deux dollars cinquante cents la tonne. Le transport par vapeurs norvégiens, qui font ce transport couramment et sont installés dans ce but, serait de 50 cents la tonne; il estime les frais de manipulation, pour le loger dans son pare, puis, plus tard pour le mettre en chaland, à 3 francs environ la tonne. En somme la tonne lui reviendrait à 3 dollars 50 soit 19 fr. 50 environ, prête à livrer au vapeur à ravitailler : c'est ce que je payais à Sydney.

Il pourra donc prendre un bénéfice suffisamment rémunérateur, sans trop alourdir les charges à l'armement des chalutiers. Il compte constituer un approvisionnement de 1500 tonnes »

Pour quiconque connaît St-Pierre et les

affaires de charbon, la trouvaille du Commandant Durand est une véritable perle. Il est regrettable pour le Gouvernement français qu'il n'ait pas été plus vite renseigné car « l'Isly » n'aurait pas payé son charbon à Sydney, lieu de production, à raison de 19 fr. 50 la tonne alors que M. Thélot prétend ne le payer que 13 fr. 50.

L'aveu de cet officier est dépourvu d'artifice et il prouve une fois de plus que si la valeur de nos marins ne peut être mise en doute, ils sont, en général, de piétres commerçants.

Nous n'hésitons pas à déclarer qu'on s'est moqué du Commandant Durand et que les renseignements qui lui ont été fournis sont purement fantaisistes. Nous allons le prouver par des chiffres qui ne pourront être contestés !

Le meilleur charbon de Sydney pour les vapeurs est sans aucun doute celui de la « Réserve Mine », qualité « Screened » c'est-à-dire crible :

Or nous mettons qui que ce soit au défi d'en acheter de 1 à 10,000 tonnes à un prix inférieur à 3 dollars la tonne (pour Saint-Pierre s'entend).

Nous savons fort bien qu'on peut avoir du charbon à Sydney à 2 dollars 50 la tonne mais ce que nous savons aussi c'est que la qualité en est bien inférieure à celle de la « Réserve Mine ». L'an dernier un commerçant St-Pierrais a fait venir à Saint-Pierre plusieurs chargements de ce charbon et en a vendu à un chalutier à vapeur : Interrogé sur sa qualité le mécanicien a déclaré que le charbon n'était pas mauvais mais qu'il brûlait beaucoup plus vite que celui de la « Réserve ».

M. Thélot veut avoir du fret à 50 cents la tonne, là encore il a trompé le Commandant Durand.

M. Thélot ni même personne ne trouvera de vapeurs norvégiens, suédois ni même chinois pour ce taux de fret.

Elant donné le taux des droits de navigation, l'impossibilité d'entrer au barachois un navire portant plus de 800 à 1000 tonnes et la lenteur du débarquement jamais aucun vapeur ne voudra venir à St-Pierre pour 50 cents de la tonne de fret.

Les grands vapeurs qui portent du charbon de Sydney à Halifax prennent 80 cents de la tonne, le trajet est plus long que de Sydney à St-Pierre, mais il faut dire que ces vapeurs portent chacun de 5 à 6000 tonnes et que 30 ou 40 heures après leur arrivée à Halifax ils sont vides.

Passons aux frais de manipulation. Là encore il y a une grossière erreur :

Nous avons la prétention de nous y connaître et voici comment nous comptons ces frais :

Transport en magasin, par tonne.	1 f. 25
du magasin.	1 f. 25

Bousillage en magasin, chargement des voitures.	1 f. 50
---	---------

Statistique (par tonne).	0 f. 45
--------------------------	---------

Pesage (au poids public)	0 f. 10
--------------------------	---------

Déchet (environ).	0 f. 50
-------------------	---------

Total.	4 f. 75
--------	---------

Récapitulons donc :

Coût de la tonne à Sydney.	13 f. 50
----------------------------	----------

Coût du fret (au minimum).	5 f. 40
----------------------------	---------

Manipulation	4 f. 75
--------------	---------

Total.	23 f. 65
--------	----------

Il est bon de noter que nous n'avons pas compté l'assurance du charbon :

En somme le charbon que M. Thélot prétend avoir pour 19 fr. 50 la tonne coûtera au moins 23 fr. 65 soit 4 fr. 15 de plus.

Tout le monde peut se tromper, nous l'admettons volontiers, mais pas à ce point là tout de même.

Nous croyons plutôt à une douce fumisterie :

C'est égal, nous savions M. Thélot Normand, c'est-a-dire roublard, mais nous ne le croyions pas en même temps gascon, c'est-à-dire hableur et vantard.

Qu'il nous soit permis de faire, au sujet de cette affaire charbon, une simple réflexion :

M. Thélot a déclaré au Commandant Durand qu'il avait passé marché à Sydney pour 2 dollars 50 la tonne de charbon. D'un autre côté il a également déclaré qu'il pouvait avoir du fret à 50 cents de la tonne, ce qui met le charbon rendu à St-Pierre à 3 dollars ou 16 fr. 20, mais alors pourquoi donc M. Thélot a-t-il acheté en décembre dernier le chargement de charbon du navire « Marie-Suzanne » à 26 francs de la tonne rendu à St-Pierre ! C'est à n'y rien comprendre.

Quant au Commandant Durand, nous sommes étonnés qu'il se soit fié à ce qu'a pu lui dire M. Thélot. Il ne manque pas d'autres commerçants à St-Pierre qui font le commerce du charbon et même sur une bien plus grande échelle. Pourquoi donc cet officier ne s'est-il pas mieux renseigné ?

Il se serait évité l'ennui de donner des renseignements erronés qui figurent dans un rapport officiel ayant passé par les mains du Ministre.

Neus y reviendrons.

## Le Commissaire du Tribunal.

Grand émoi vendredi dernier parmi les habitués des audiences sensationnelles :

Pour la première fois depuis bien longtemps on allait voir une affaire qui n'était pas pour ou contre l'homme aux yeux bleus que les « Pieds-Rouges » subissent de son ami Didelot, le croque-mort municipal qui faisait naguère travailler les graviers d'autrui en les saoulant et qui occupe depuis longtemps la chronique de ses forfaits.

C'était un flagrant délit. Un intéressant petit jeune homme comme il y en aura beaucoup si l'on veut bien les encourager, se satisfait en pleine rue, injurie la police, et ses « amis » veulent l'arracher à l'agent qui le conduit au bloc.

Comme le Procureur est « leur homme » les « amis » n'hésitent pas à venir « témoigner » en faveur de leur camarade de brigne, sachant que leur protecteur aime à semoncer devant les tribunaux les gendarmes et les agents de police et à faire monter le « courage » de tous ceux qui trouvent la paix publique.

Seulement voilà, mal stylés sans doute, nos sympathiques noceurs commettent cérémonie par se vanter d'avoir essayé de faire obstacle à l'œuvre de l'agent de police; et ce non sans avoir entendu leur « ami » prévo-

quer ledit agent en lui disant qu'il n'était pas à la hauteur de ceux de Sydney, et d'ailleurs, devant lesquels il n'osait pas troubler la paix et la morale publique. Et comme ils avaient dit à cet agent de laisser aller leur «ami» et que celui-ci «ne voulait pas», l'ami avait simplement brisé les menottes et abîmé le doigt, l'uniforme et l'épaule de l'agent.

De sorte que trois individus qui étaient indubitablement sous le coup de la loi venaient la braver en son prétoire, sous la protection du gardien de l'action publique qui n'avait pas trouvé flagrant le délit de rébellion avec blessures commis par plusieurs individus et que faute de poursuites complètes que le Procureur devait faire, tout se terminait par une amende avec sursis.

Quand il s'agit de certaines gens, il faut voir des délits où il n'y en a pas, sous peine de révocation et se passer de la protection des lois quand on est blessé en uniforme, en faisant son service, par des vauriens qui semblent croire que le pays leur appartient.

\*\*

Mais comme il fallait tout de même s'occuper du Maire aux gigots, qui n'est pas pressé de se voir condamner et qui malgré tout commence à desespérer d'y échapper, sur une demande de remise à quinzaine par lui formulée, «son homme». Procureur de la Marine, surenchérit et demande trois semaines; Le motif de prolonger la désolation des pauvres parents auquel toutes les tortures auront été infligées, c'est que les bateaux vont arriver et que Moscou le Commissaire n'a pas le temps d'être Procureur. Et cet inconscient trouvera certainement le temps de toucher sa mensualité pour un service qu'il ne prendra pas sur lui d'assurer, se fera excuser sans se faire remplacer... à moins que quelque intéressant voyou qui n'aurait pas d'avocat n'ait besoin de ses services pour éviter le bagne et se méquer en sécurité de la justice, en son prétoire.

\*\*

Mais il y a encore mieux :

Nous avons juré de faire connaître toutes les injustices de cet homme;

Tenter de faire juger des gens qui ont récusé deux magistrats, par ces magistrats eux-mêmes et ce au mépris du pourvoi qu'ils ont formé contre un arrêt qui repoussait la récusation «exécuter provisoirement» un arrêt en matière criminelle, voilà ce qu'un ignorant hésiterait à faire, ce que le seul parti-pris et la haine peuvent persuader de faire à un tortionnaire; et pourquoi? à supposer qu'on eut souffert cet intolérable abus de pouvoir, qu'y eut-on gagné puisqu'on ne pouvait juger «provisoirement» qu'un incident qui devait aller ensuite en Cassation.

Est-ce pour amener ceux qui avaient fait une première erreur à la réitérer, pour les exposer à des recours terribles afin de tourner et de violer les lois, escroquant une inadvertance ou une faute improbable cependant? Cet hominé n'a pas peur de gêner la défense, il ne connaît pas l'ABC de ce qu'il a pour mission de sauvegarder, son esprit est infecté de sensibilité pour les malfaiteurs, son intelligence ne discerne pas ce qu'il faut détruire de ce qu'il faut maintenir, il a toujours à la main le pavé

de l'ours, voit toujours une mouche à écraser avec le nez de la République; il est bien le résultat des théories nouvelles. On peut y voir les ravages qu'elles peuvent causer dans un cerveau faible et dévoyé, dont elles font un danger social. Quand on a un ami comme cela on est irrémédiablement perdu, comme disait Henri IV:

Dieu me garde de mes amis,  
Pour mes ennemis je m'en charge.

Tous ceux qui n'ont pas juré la mort de la colonisation, ici attendent avec impatience qu'on ait bien voulu «carter cet inconvénient et ce danger permanent.

## TRÈS PRESSÉ.

On demande dans quelles conditions on hospitaliserait un officier marseillais atteint de la monomanie de donner des copies.

Il serait nécessaire, pour ne pas le contrarier au début du traitement, de mettre à sa disposition un cachet avec tampon et de lui apporter tous les quarts d'heure, des feuilles manuscrites ou autres sousprétexte de lui faire certifier.

Le malade est susceptible de devenir très dangereux si l'on émet la prétention de lire ses lettres ou ce qu'il prend pour ses papiers.

Lui en demander copie suffit à le calmer instantanément; il met son cachet et va se coucher aussitôt. Ne jamais parler d'une copie qu'on aurait faite; ce serait déterminer une crise dont le premier symptôme serait une bordée de jurons: «Strongneu-  
gueu de b... D... de sapristi de bon sang,  
vous n'avez pas le droit, vous n'avez pas  
le cachet... puisque vous n'avez pas le ca-  
chet.. voyons donnez-moi ça que je mette  
le cachet; là ça y est, vous avez le cachet  
couf! ça va mieux».

Ne pas oublier de ne jamais lui dire Monsieur mais bien plutôt «Amiral, Monseigneur, Sénérite, Allesse, Capitaine, Sergent, Caporal, Planton!

Il croit avoir fait sa carrière d'officier, en remplissant les fonctions de Ministère public dans une colonie ou le Procureur rendait des jugements, le contredire là-dessus, c'est provoquer le délire et la fièvre jaune.

C'est quand il paraît de bonne humeur qu'il convient de le surveiller davantage, en le maintenant grincheux et morose il est absolument inoffensif.

Comme régime, beaucoup de salades, harde de capucin, cresson etc, de l'ail, des concombres, en un mot des crudités, comme poisson, de l'encornet salé, des oursins, du chien de mer à la vinaigrette; comme légumes des pois, des haricots, des patates, comme viande, du canard tous les 15 jours le reste du temps du chien et du rat, comme hors-l'œuvre, du hérisson et des limaces, comme dessert, des poires et des citrons. Il préfère le biscuit de mer au pain de ménage.

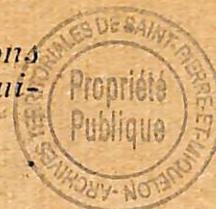
Ne jamais lui parler Français, mais se composer un jargon d'entreport ou de chaufferie, dont l'emploi le met tout de suite à son aise.

Ni vin, ni café, pas de cigarettes; la pipe et la chique.

Adressez les offres à

INCONSOABLE  
(aux Bureaux du Journal).

*Faute de place nous n'avons pas pu insérer plutôt la lettre suivante.*



## Lettre ouverte à Monsieur Didelot.

Ile-aux-Chiens, le 18 février 1910.

Monsieur l'Administrateur,  
Vous avez pu vous rendre compte par toutes les pétitions qui ont été faites et surtout par les dernières élections que le Maire Poirier et sa majorité ne représentent plus la population et que c'est nous, minorité du Conseil, qui représentons bien la grande majorité des électeurs.

Or, nous venons protester auprès de vous contre M. Poirier, Maire de l'Ile-aux-Chiens, qui, en pleine Séance, par un *nouvel abus de pouvoir* vraiment inqualifiable qu'il vous appartient de *réprimer*, a refusé de laisser inscrire au procès-verbal de la Séance notre protestation au sujet des déclassements et exhumations qu'il a fait faire dans le cimetière communal, sans avoir pris *d'arrêté*, sans avoir *prévenu* la population, sans aucun *contrôle*; procédés vraiment *illégaux et vexatoires* contre lesquels 50 électeurs se sont élevés dans une protestation qui vous a été adressée en décembre 1909 pour toutes fins que de droit et à laquelle vous n'avez même pas daigné répondre.

Pour des raisons qui peuvent avoir leur valeur, la plupart ne veulent pas aller trouver le Maire dans la maison où il prend pension, ni M. Champy dans ses appartements privés. Nous protestons encore contre l'entêtement du sieur Poirier qui refuse de faire remettre à la Mairie tous les *livres* et *registres* appartenant à la Commune et que nous avons le droit de consulter quand bon nous semble. Veuillez rappeler à l'ordre ce *singulier Magistrat* et nous faire donner satisfaction sur ces différents points dans le plus bref délai.

Nous regrettons que tous n'ayez pas cru devoir accéder au désir de la population réclamant la suppression de l'école mixte et le changement de M. et Mme Champy, mais sitôt que nous aurons la majorité dans le Conseil, et cela ne peut tarder, nous nous ferons rendre justice, nous obtiendrons un autre instituteur et une autre institutrice qui loin de se mêler un peu trop visiblement aux querelles locales et de les envenimer, se tiendront complètement à l'écart de tout ce qui pourrait être étranger à leurs fonctions, commenceront leurs classes à l'heure, observeront les règlements scolaires, et ne se feront point remplacer à chaque instant par des enfants véreux qui croient faire plaisir à leurs pédagogues en insultant ceux de leurs camarades dont les parents n'ont pas les mêmes idées que les leurs.

D'ici là néanmoins, l'instruction subira du fait de ce retard un grave préjudice, la grève scolaire continuera à sévir, désastre vraiment regrettable, que vous auriez pu et dû éviter, M. l'Administrateur, en ne remettant point à une date ultérieure le déplacement d'un instituteur et d'une ins-



titutrice qui n'ont plus la confiance d'un grand nombre de familles et dont la place, par conséquent, n'est plus au milieu de nous.

Agreez, M. l'Administrateur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Un groupe de Conseillers municipaux.

## Bank-notes à Guégan.

Il y a quelques semaines, tout l'Ile-aux-Chiens était en émoi. La porte de la maison d'un appelé Guégan avait été fracturée, les lits et les meubles avaient été visités.

La veille et le jour même de ce cambriolage, on avait vu rod r dans le voisinage certains voleurs de profession. Tout le monde à l'exception du sieur Poirier, maire provisoire de l'Ile, était convaincu qu'on se trouvait en face d'un vol qualifié.

Aujourd'hui que M. Guégan est revenu de Langlade avec moult lapins, le doute n'est plus permis même à M. le Maire, pas plus qu'à M. André, ni à M. Didelot. Une somme d'argent a disparu ainsi qu'un papier attestant que M. Guégan avait bien prêté 500 francs à M. Jacques Revert, il y a de cela 2 ans, époque à laquelle la cabane de M. Guégan avait déjà été dévalisée.

Que pensent le tout cela M. le Commissaire-Procuré et son Chef M. l'Administrateur ? Est-il vrai que tous leurs efforts combinés tendraient à étouffer ce nouveau scandale et qu'en cas de non-réussite ils seraient tout disposés à louer hautement l'habilité des opératrices, voire même à les proposer pour la légion d'honneur en même temps que certains de leurs amis prévenus de violation de tombeaux et de sépultures.

Les hommes d'ordre qui peuvent encore dissuader les victimes le lyncher ceux qui agissent en sauvages ne pourront plus sans se faire rire au nez, essayer de les calmer en leur disant « plaignez-vous et ils seront punis ».

Ce sera l'anarchie, le règne des brutes dont André est le commis...sion...naire-tourrié.

REVERS des DUEZ.

## Retrouvé.

Qui ça... Le fameux robinet de la fontaine sèche.

Pas possible ! et où qu'il était ?

Il était, c'est inoui, dans les cartons poudreux du Commissariat de Police de l'Ile-aux-Chiens. En revanche, on a eu beau continuer la perquisition, on a jamais pu y retrouver les fameuses instructions que le célèbre (oh combien !) Gendarme et Commissaire Rochet prétend y avoir envoyées.

Peut-être s'est-il trompé d'adresse et comme le robinet est dans les cartons... il

est bien probable que les instructions sont dans la fontaine.

Nous espérons que cette fois encore, M. le Commissaire-Procuré André aura pitié de son subordonné, bien excusable d'avoir pris, ce jour là, la fontaine sèche pour une boîte aux lettres. Mais, désireux de connaître ces ineffables instructions que personne n'a jamais vues et que tout le monde désirerait voir, nous lui demandons de vouloir bien faire faire une perquisition dans la bienheureuse fontaine qui doit contenir ces perles précieuses.

Le gendarme Mauffroy qui s'y entend à merveille pour retrouver les lettres perdues nous semble tout désigné pour cette délicate besogne.

ATTENDONS.

## X Naufrage.

La campagne de pêche commence mal. La goëlette « Norman Fisher » armateurs Messieurs Folquet frères, patron Lessénéchal Pierre, a en effet fait naufrage à l'entrée du port de Rose Blanche, côte de Terre Neuve, dans la soirée du 3 mars.

L'équipage composé de St-Pierrais a été rapatrié le 7 mars par le vapeur « St-Pierre » qui est allé le chercher à Grand-Bank.

Quoique la goëlette et une partie des avances soient assurées, c'est une perte assez élevée pour nos amis Folquet car tout le monde sait, au printemps la mise dehors est toujours plus forte que les sommes couvertes par les compagnies d'assurance.

Nous croyons savoir que les armateurs ne comptent pas remplacer le « Norman Fisher ».

Cette goëlette achetée il y a quelques mois en Amérique, représentait le vrai type du bateau banquais, grande, spacieuse, bien aménagée, elle réunissait toutes les chances de succès mais voilà ! L'homme propose et Dieu dispense.

## DIFFÉRENCE.

Pour être expert il faut :

N'avoir écrit aucune affiche, ni soi, ni aucun parent, à la mode à Didelot (ça va très loin) ou homonyme.

N'être soupçonné par qui que ce soit incapable tant qu'un Tribunal n'a pas daigné vous reconnaître innocent.

Mais pour être Gardien de PHARE ??

Il suffit, mais il faut s'être reconnu coupable de violation de tombeaux et être convaincu d'outrages à la mémoire des morts

Pourquoi ?

Vas voir Didelot, il te dira.

## DERNIÈRE NOUVELLE

Honteux de n'avoir que quelques francs à envoyer au Ministre au nom de ses amis

de l'Ile-aux-Chiens, M. Didelot y aurait ajouté la moitié de son traitement en sus des 100 francs qu'il a fait voter au Conseil d'Administration en faveur des sinistres.

Il paraît ait qu'André aurait démenti cette nouvelle, comme étant invraisemblable.

## Sus aux fonctionnaires voleurs !

## Dilapidations et Concussions à l'Hôpital de Saint-Pierre.

L'opinion publique qui s'est beaucoup ému au sujet du vol des 36.810 francs du Trésor Colonial, mais encore plus des dilapidations et concussions commises à l'Hôpital de St-Pierre au détriment de la métropole attend toujours que la lumière se fasse !

Quels sont donc les gens qui empêchent de se faire cette lumière tant désirée ?

Seraient-ce les divers Administrateurs et Contrôleurs de l'Hôpital, plus ou moins complices ?

Seraient-ce les chefs de colonie eux-mêmes dont la responsabilité est en jeu ?

Seraient-ce enfin, chose incroyable, nos honorables médecins ?

Si le très honorable Inspecteur Revel n'a pas cru devoir mettre le même zèle à rechercher les dilapiateurs et concussionnaires de l'Hôpital que les voleurs du Trésor, s'il n'a pas voulu trouver les documents accusatoires nécessaires, sous-prétexte que la comptabilité de l'Economie soupçonnée était mal tenue ou disparue, n'était-ce point par crainte de nuire à son ami le « Florentin », trop compromis dans cette affaire et qu'il avait hâte d'embarquer à destination de l'Afrique, pour le grand malheur des peuplades noires de couleur noire ?

Nous osons espérer que M. Didelot qu'on nous a expédié de Paris avec un renom d'honnêteté irréprochable, sentira sa conscience défaillir en apprenant des faits que jusqu'à ce jour ses acolytes avaient eu intérêt à lui laisser ignorer et ne manquera pas de faire là-dessus la lumière pleine et entière.

## NOUS ACHETONS

les timbres poste ayant servi de

## ST-PIERRE ET MIQUELON

en parfait état propres et sans déchirures à

1 c.	0 f 75 le cent	2 c.	1 f 00 le cent		
4-5 c.	2 f 00	•%	10 c.	3 f 00	%
15 c.	2 f 50	•%	20 c.	10 f 00	%
25 c.	4 f 00	•%	30 c.	15 f 00	%
40 c.	12 f 50	•%	50 c.	20 f 00	%
75c-1f.	30 f 00	•%	Payement p. retour		

Adresser communication-envois à

THEODORE CHAMPION ET C°

Paris - 13 Rue Drouot - Paris.

Imp. LA VIGIE — Le Gérant: W. Lefèvre.